

AVIS APRES FORMATION



Formation initiale



Formation de recyclage

Monsieur BOURDON Gabin

A suivi le **6 mai 2025**, dans le cadre de la formation AIPR :

Le stage de formation à la prévention du risque électrique en vue de la délivrance d'une habilitation électrique par son employeur pour le titre :

BF / HF (BT HTA) Travaux d'ordre non électrique : exécutant

Organisme de formation : GRETA GRAND ARTOIS, Lycée des Travaux Publics Jean Bertin, Bruay la Buisnière.

Formateur : Raymond Legrand

Au cours de ce stage, monsieur **BOURDON Gabin** a acquis les connaissances et les savoirs-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations sur les ouvrages concernés par sa fonction.

Avis favorable



Avis défavorable



Cet avis ne vaut pas habilitation par l'employeur. L'avis que nous donnons a pour objet d'apporter un élément de choix pour la délivrance du titre d'habilitation mais que seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé, l'employeur doit s'assurer :

- Que les symboles proposés à l'issue de la formation soient cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente appréciation.
- Que le domaine d'application de l'habilitation soit convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé.
- Que la personne concernée possède les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement de ces opérations.
- Que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations.

Durée de validité : 3 ans

Fait le 6 mai 2025

Pour le GRETA Grand Artois

Le Proviseur

Olivier THIRIET

